

élevée. Nous ne pouvons raisonnablement dire quels événements auront lieu dans le cours des quinze mois prochains. Mais supposant que nous possédions la moyenne de la prospérité que la Providence a bien voulu donner ci-devant à notre pays, je ne crois pas que l'on puisse mettre en doute que le montant du revenu que j'indique comme probable ne soit perçu ; et il est bien certain que les estimations de dépenses que je viens de vous communiquer ne pourront être dépassées sans violer l'acte d'audition. Comme je l'ai déjà dit, dans l'estimation des dépenses j'ai établi une distinction entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires, ces dernières étant de celles que l'on peut justement imputer au compte du capital. Et afin que la Chambre juge de la manière dont est faite cette distinction, je vais citer les items qui, dans l'exercice de 1868-69, seront imputables au compte du capital. Dans les provinces de Québec et Ontario cette dépense ne s'élèvera qu'à..... \$348,700 y compris, par exemple, l'approfondissement du canal Welland.

Pour la Nouvelle-Ecosse, il y aura à pourvoir aux chemins de fer, au canal St. Pierre, aux nouveaux phares, et à l'achat d'un terrain pour la Quarantaine, le tout estimé à	690,000
Dans le Nouveau-Brunswick, les chemins de fer, les phares, etc., coûteront.....	1,237,000
Puis, des items qui n'appartiennent en particulier à aucune des provinces.....	180,000

Ces diverses sommes forment au compte du capital un montant de.....	\$2,456,000
Ajoutons-y les deux sommes que j'ai mentionnées comme devant être consacrées dans le cours de l'année au rachat de la dette publique.....	1,618,267

et nous aurons un total de..... \$4,074,267 qui sera regardé comme le fonds du capital et du rachat de la dette, à l'exclusion des travaux du chemin de fer intercolonial ou des fortifications, mais comprenant \$75,000 pour arpentages, etc. Maintenant si nous examinons l'ensemble de ce montant, à l'exception des travaux du chemin de fer intercolonial et des chemins de fer des provinces du golfe, que personne ne songera à faire peser sur le revenu ordinaire ;—si nous examinons les items marqués pour les phares, l'approfondissement du canal Welland, et tous autres travaux non-imputables au compte du capital, nous aurons un total..... \$388,000

Si pourtant l'on prétendait que tous les fonds nécessaires à ces travaux doivent être fournis par le revenu courant, et que l'on doit déduire le coût de l'excédant du revenu ordinaire sus les dépenses ordinaires.....	1,071,839
--	-----------

il restera encore un surplus de..... \$ 688,839
(Très-bien ! très-bien !) J'espère que la Chambre comprend que ceci est le surplus qui restera après avoir déduit tous les items qui peuvent être